



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 17 décembre 2020

Objet de la délibération

CONVENTION DE PARTENARIAT CORDEE CORDAGE

Le dix sept décembre deux mille vingt à 18h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT, Claudine CORPART, Thierry FALQUERHO, Valérie MAHÉ, Julian PONDAVEN, Marie-Françoise CÉREZ, Pascal LE LIBOUX, Frédéric TOUSSAINT, Peggy CACLIN, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Tiphaine SIRET, Gwendal HENRY, Anne-Laure LE DOUSSAL, Yves DOUAY, Joël TRÉCANT, Lisenn LE CLOIREC, Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Christian LE BOULAIRE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Laure LE MARÉCHAL à Tiphaine SIRET, Martine JOURDAIN à Thierry FALQUERHO, Catherine JULÉ à Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL à Aurélia HENRIO, Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur DOUAY Yves** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Service Citoyenneté

N° 2020.12.006

CONVENTION DE PARTENARIAT CORDEE CORDAGE

Rapporteur : Lisenn LE CLOIREC

L'association Cordée Cordage est investie sur le quartier de Keriou Ker depuis 2017. Les actions qu'elle propose remportent à chaque fois un franc succès auprès de la population et s'inscrivent dans les objectifs du contrat de ville.

Sa présence et son engagement sur le quartier ont permis d'instaurer un lien de confiance avec et entre les habitants.

Fort de ce constat, l'État s'est engagé à signer en 2020 une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) assurant une subvention sur une durée de trois ans.

Afin de consolider et d'accompagner ces actions dans le temps, il est proposé que la Ville d'Hennebont, s'inspirant de l'engagement financier de l'État, inscrive son soutien par le biais d'une convention sur les années 2021 et 2022.

Deux projets menés dans le cadre de l'appel à projet Politique de la ville seraient concernés :

Où sont les filles de Keriou Ker ? En mer : 5 000,00 €

Grimpez et naviguer ici et là : 4 500,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

Vu le contrat de ville de Lorient Agglomération signé le 11 juillet 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 30 novembre 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission « Vie » en date du 3 décembre 2020,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** cette démarche de partenariat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche pour l'application de cette délibération,
- **DIT QUE** la dépense sera inscrite au compte 542 60 6574.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU